

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 8**3 janvier 2002****SOMMAIRE**

| | | | |
|---|-----|---|-----|
| diffusion saint-paul S.A., Luxembourg | 368 | Kiribati S.A., Luxembourg | 376 |
| diffusion saint-paul S.A., Luxembourg | 370 | Kneip Communication S.A., Luxembourg | 372 |
| Ets. Kuhn Entreprise de travaux publics et privés S.A., Luxembourg | 376 | Kneip Communication S.A., Luxembourg | 374 |
| Eurotarget 2000 S.A., Luxembourg | 351 | KPMG Services Administratifs S.C., Luxembourg | 376 |
| Eurotarget 2000 S.A., Luxembourg | 352 | L.T.2 S.C.I., Luxembourg | 382 |
| Fantuzzi Finance S.A., Luxembourg | 355 | L.T.2 S.C.I., Luxembourg | 384 |
| Fantuzzi Finance S.A., Luxembourg | 356 | Lamazere Holding S.A., Luxembourg | 381 |
| Fap Invest S.A., Luxembourg | 360 | Larus Holding S.A., Luxembourg | 381 |
| Fiduciaire Billon, S.à r.l., Luxembourg | 357 | Laucath S.A.H., Luxembourg | 380 |
| Fiduciaire Billon, S.à r.l., Luxembourg | 358 | Laucath S.A.H., Luxembourg | 380 |
| Hansatreu A.G., Luxembourg | 356 | Lehner Investments (Luxembourg) S.A.H., Luxem- bourg | 381 |
| Hansen & Cawley Finance S.A., Luxembourg | 366 | Leopart Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 380 |
| ImmoFin S.A., Luxembourg | 366 | Lermita S.A.H., Luxembourg | 365 |
| Indian Investments S.A.H., Luxembourg | 360 | LO Euro Choice (Luxembourg) S.A., Luxembourg | 376 |
| Indian Investments S.A.H., Luxembourg | 362 | LO Euro Choice (Luxembourg) S.A., Luxembourg | 379 |
| Industrielle Beteiligung S.A., Luxembourg | 362 | Lux T.P. S.A., Sandweiler | 381 |
| Intec Maritime Offshore Services Holding S.A., Luxembourg | 368 | Luxemburgische Beteiligungs- und Foederungs- gesellschaft S.A., Luxembourg | 371 |
| International Century Corporation S.A., Luxem- bourg | 368 | (La) Maison du Tapis, S.à r.l., Luxembourg | 379 |
| International Merchants & Equities S.A., Luxem- bourg | 370 | Mondi Europe S.A., Luxembourg | 340 |
| Investitalia Holding S.A., Luxembourg | 370 | Mondi Europe S.A., Luxembourg | 342 |
| Investor Luxembourg S.A., Luxembourg | 366 | Omnia Fin S.A., Senningerberg | 342 |
| Investplan Lux S.A.H., Luxembourg-Kirchberg | 371 | Omnia Fin S.A., Senningerberg | 344 |
| Invmar Holding S.A., Luxembourg | 371 | P.M.L. S.A., Steinfort | 339 |
| IP-CLT-UFA Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 372 | P.M.L. S.A., Steinfort | 340 |
| Isa Bois, S.à r.l., Steinfort | 372 | Pellegrini Catering Overseas S.A., Luxembourg | 379 |
| Italia, S.à r.l. Hôtel Restaurant, Luxembourg | 372 | PG France 1, S.à r.l., Luxembourg | 344 |
| Jardilux S.A., Luxembourg-Kirchberg | 365 | PG France 1, S.à r.l., Luxembourg | 347 |
| Jardilux S.A., Luxembourg-Kirchberg | 366 | PI France 1, S.à r.l., Luxembourg | 347 |
| JB Boutique, S.à r.l., Luxembourg | 374 | PI France 1, S.à r.l., Luxembourg | 350 |
| Kalchesbruck S.A., Luxembourg | 374 | Piepenbrock Services, S.à r.l., Luxembourg | 370 |
| Kapnothochi Holding S.A., Luxembourg | 374 | Propertim Participations S.A., Luxembourg | 338 |
| Kevin S.A., Mertert | 374 | Salavat International S.A., Munsbach | 350 |
| Kevin S.A., Mertert | 375 | Sargon Omnimedia, S.à r.l., Luxembourg | 353 |
| Key Entreprise, S.à r.l., Luxembourg | 376 | Sargon Omnimedia, S.à r.l., Luxembourg | 355 |
| | | saint-paul luxembourg S.A., Luxembourg | 358 |
| | | saint-paul luxembourg S.A., Luxembourg | 360 |

PROPERTIM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

L'an deux mille un, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société PROPERTIM PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, alors de résidence à Wiltz, en date du 11 juin 1993, publié au Mémorial C, numéro 408 du 8 septembre 1993 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 août 1993, publié au Mémorial C, numéro 496 du 21 octobre 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emmanuel Mathis, employé privé, demeurant à Bascharage, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Regina Rocha Melanda, employée privée, demeurant à Dudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Candice De Boni, employée privée, demeurant à Montigny-les-Metz (France).

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société;
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs de ce dernier.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les quatre mille six cents (4.600) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises agréé, demeurant à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Marie Boden, expert comptable, demeurant à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF), sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Mathis, R. Rocha Melanda, C. De Boni, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 28 juin 2001, vol. 422, fol. 13, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 12 juillet 2001.

A. Weber.

(44576/236/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2001.

P.M.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Steinfort, 9, route des Tois Cantons.
R. C. Luxembourg B 26.277.

L'an deux mille un, le trente et un mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme P.M.L. S.A., avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 26.277, constituée sous la dénomination de S.E.C., S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Bascharage, en date du 19 juin 1978, publié au Mémorial C, numéro 201 du 23 septembre 1978, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Reginald Neuman, à la date du 19 décembre 1986, publié au Mémorial C, numéro 108 du 23 avril 1987,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 février 1990, publié au Mémorial C, numéro 305 du 31 août 1990, contenant notamment la transformation en société anonyme et le changement de la dénomination en P.M.L. S.A.,

avec un capital de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roger Depiesse, administrateur de société, demeurant à B-Ethe.

Le président désigne comme secrétaire Madame Michèle Grisard, employée privée, demeurant à F-Allondrelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sonia Picard, employée privée, demeurant à B-Géronville.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, à L-8399 Steinfort, 9, route des Trois Cantons.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

3.- Suppression de la valeur nominale des actions.

4.- Conversion du capital social de LUF en EUR.

5.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euro en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 31.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.

6.- Souscription et libération intégrale.

7.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, à L-8399 Steinfort, 9, route des Trois Cantons, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Steinfort.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant le capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Cinquième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme P.M.L. S.A., prédésignée, de sorte que la somme de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article six (6) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt-cinq mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Depiesse, Grisard, Picard, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juin 2001, vol. 514, fol. 75, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 juillet 2001.

J. Seckler.

(44574/231/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2001.

P.M.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Steinfort, 9, route des Tois Cantons.

R. C. Luxembourg B 26.277.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 juillet 2001.

J. Seckler.

(44575/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2001.

MONDI EUROPE, Société Anonyme.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 58.463.

In the year two thousand and one, on the twenty-eighth of June.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the denomination of MONDI EUROPE, R. C. No. 58.463, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated March 4, 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Number 328 of June 27, 1997.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly by a deed of the undersigned notary, dated September 5, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Number 128 of February 20, 2001.

The meeting begins at three p.m., Mr Andrew Knight, lawyer, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, Maître en droit, residing at Bertrange.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the one hundred and fifty million (150,000,000) shares of a par value of two (2.-) US Dollars each, representing the total capital of three hundred million (300,000,000.-) US dollars are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxy holders of the shareholders all represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. That the end of the financial year of the Company be changed from 31 December to 30 June; and

2. That the date of the annual General Meeting be changed from the last Thursday in the month of April at 10.30 a.m. to the last Thursday in the month of October at 10.30 a.m.

3. That Articles 23.1 and 25 of the Articles of Incorporation of the Company be amended accordingly.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The financial year end is changed from 31 December 2001 to 30 June 2001, so that the current financial year which began on 1 January 2001 shall end on 30 June 2001 and that the next financial year shall begin on 1 July 2001.

As a consequence Article 25 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«25. Financial year

The Corporation's financial year begins on 1 July of each year and ends on 30 June of the following year.»

Second resolution

The date of the annual General Meeting is changed from the last Thursday in the month of April at 10.30 a.m. to the the last Thursday in the month of October at 10.30 a.m.

As a consequence Article 23.1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«23.1 A General Meeting shall be held at the Registered Office on the last Thursday in the month of October at 10.30 a.m. or at any other place indicated in the convening notice of the meeting. If this day is not a Business Day, the meeting will take place on the first Business Day thereafter at the same time.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at three-fifteen p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille un, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de MONDI EUROPE, R. C. B N° 58.463, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 328 du 27 juin 1997.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 128 du 20 février 2001.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Andrew Knight, juriste, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent cinquante millions (150.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux (2,-) dollars US chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois cent millions (300.000.000,-) de dollars US sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de changer la fin de l'année sociale de la Société du 31 décembre 2001 au 30 juin 2001; et

2. Décision de changer la date de l'assemblée générale annuelle du dernier jeudi du mois d'avril à 10.30 heures au dernier jeudi du mois d'octobre à 10.30 heures.

3. Décision de modifier en conséquence les articles 23.1 et 25 des statuts de la Société.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La fin de l'année sociale est changée du 31 décembre au 30 juin, de sorte que l'année sociale en cours qui a débuté le 1^{er} janvier 2001 se termine le 30 juin 2001 et que l'année sociale suivante commencera le 1^{er} juillet 2001.

En conséquence l'article 25 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«25. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante.»

Deuxième résolution

La date de l'assemblée générale annuelle est changée du dernier jeudi du mois d'avril à 10.30 heures au dernier jeudi du mois d'octobre à 10.30 heures.

En conséquence l'article 23.1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«23.1 Une Assemblée Générale sera tenue au siège social le dernier jeudi du mois d'octobre à 10.30 heures ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation à l'Assemblée. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée aura lieu le premier Jour Ouvrable suivant à la même heure.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures quinze. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous Notaire la présente minute.

Signé: A. Knight, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Signé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 9CS, fol. 64, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

J. Elvinger.

(43136/230/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

**MONDI EUROPE, Société Anonyme,
(anc. MMP INTERNATIONAL).**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 58.463.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le notaire A. Schwachtgen

R. Thill

(43137A/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

**OMNIA FIN S.A., Société Anonyme,
(anc. OMNIA FINHOLDING S.A.).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 50.262.

L'an deux mille un, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding OMNIA FINHOLDING S.A., ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 50.262, constituée sous la dénomination de MONTEGO BAY S.A., suivant acte notarié en date du 27 janvier 1995, publié au Mémorial C, numéro 253 du 12 juin 1995, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié reçu en date du 25 avril 1996, publié au Mémorial C, numéro 353 du 23 juillet 1996 et enfin suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 octobre 2000, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Schmit, employé privé, demeurant à Senningerberg. Le Président désigne comme secrétaire Madame Armelle Beato, employée privée, demeurant à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Geneviève Baué, employée privée, demeurant à Senningerberg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Abandon avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001 du régime fiscal sur les sociétés anonymes holding régies par la loi du 31 juillet 1929 et adoption de l'objet social général des sociétés de participations financières.

2.- Changement, avec même effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, de la raison sociale de la société de OMNIA FIN-HOLDING S.A., en celle de OMNIA FIN S.A.

3.- Modifications afférentes des articles 1^{er}, 2 et 12 des statuts.

4.- Changement, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, de la devise d'expression du capital social pour l'exprimer dorénavant en euros (EUR) et conversion au taux de change de EUR 1,-=USD 0,9294 du capital de USD 1.000.000,- en EUR 1.075.962,99.

5.- Suppression pure et simple de la valeur nominale des 1.000 actions existantes.

6.- Réduction du capital social d'un montant de EUR 962,99 pour le ramener de son montant converti de EUR 1.075.962,99 à celui de EUR 1.075.000,-. Le produit de cette réduction de capital sera affecté au poste 'Autres Réserves' du bilan de la société.

7.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

8.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, le régime fiscal sur les sociétés de participations financières régies par la loi du 31 juillet 1929 et d'adopter un nouvel objet social.

Elle décide par ailleurs que suite à cet abandon du régime holding, la dénomination sociale de la société sera, également avec effet au 1^{er} janvier 2001, changée en celle de OMNIA FIN S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide, qu'en relation avec la résolution qui précède, de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article premier et les articles deux et douze des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

'**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de OMNIA FIN S.A.'

'**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.'

'**Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.'

Troisième résolution

L'assemblée décide avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, de changer la monnaie d'expression du capital social qui sera dorénavant exprimé en euro (EUR) et de transformer par conséquent le capital social actuel d'un million de dollars des Etats-Unis (USD 1.000.000,-) au taux de conversion d'un euro (EUR 1,-)=zéro virgule neuf mille deux cent quatre-vingt-quatorze dollar des Etats-Unis (USD 0,9294), en capital d'un montant d'un million soixante-quinze mille neuf cent soixante-deux euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 1.075.962,99).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer purement et simplement l'actuelle valeur nominale des mille (1.000) actions existantes de sorte que le capital social après conversion d'un million soixante-quinze mille neuf cent soixante-deux euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 1.075.962,99) sera désormais représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de neuf cent soixante-deux euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 962,99) pour le ramener de son montant actuel ci-avant converti d'un million soixante-quinze mille neuf cent soixante-deux euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 1.075.962,99) à celui d'un million soixante-quinze mille euros (EUR 1.075.000,-).

Le produit de cette réduction, soit le montant de neuf cent soixante-deux euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 962,99) sera affecté au poste 'Autres Réserves' du bilan de la société.

Sixième résolution

Pour tenir compte des trois résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

'Art. 3. Premier alinéa. Le capital social souscrit est fixé à un million soixante-quinze mille euros (EUR 1.075.000) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.'

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: T. Schmit, A. Beato, G. Baué, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mai 2001, vol. 859, fol. 60, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 juin 2001.

J.-J. Wagner.

(43149/239/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

OMNIA FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 50.262.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 juin 2001.

J.-J. Wagner.

(43150/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

PG FRANCE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 81.961.

In the year two thousand and one, on the thirtieth day of May.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the original of the present deed.

There appeared:

PG EUROPE 1, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), R. C. B 71.259,

hereby represented by Mr Tom Loesch, avocat, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney executed in New-York (USA) on May 25, 2001,

which proxy after being signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

I.- The appearing party has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single shareholder of the société à responsabilité limitée established in Luxembourg, under the name of PG FRANCE 1, S.à r.l., established and having its registered office in L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch (R. C. B No. 81.961), incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary prenamed on April 13, 2001, not yet published in the Mémorial C.

II.- The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1) To increase the issued share capital of the Company by an amount of four hundred one thousand seven hundred fifty Euros (EUR 401,750.-) so as to raise it from its present amount of thirteen thousand Euros (EUR 13,000.-) to an amount of four hundred fourteen thousand seven hundred fifty Euros (EUR 414,750.-).

2) To issue, with a total share premium of two million four hundred sixty-seven thousand nine hundred ninety-four Euros (EUR 2,467,994.-), sixteen thousand seventy (16,070) new shares so as to raise the number of shares from five hundred twenty (520) shares, each with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-), to sixteen thousand five hundred ninety (16,590) shares, each with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-), those shares to have the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders' meeting resolving on the proposed capital increase.

3) To accept the subscription of sixteen thousand seventy (16,070) new shares by PG EUROPE 1, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471

Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), R.C.: B 71.259, to accept payment in full of each of these shares together with a share premium by a contribution in cash, to allocate the newly issued shares to the contributor, in consideration for such cash contribution and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4) To amend article 6 of the articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3) of the Agenda.

5) Miscellaneous.

Has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of four hundred one thousand seven hundred fifty Euros (401,750.- EUR) so as to raise it from its present amount of thirteen thousand Euros (13,000.- EUR) to an amount of four hundred fourteen thousand seven hundred fifty Euros (414,750.- EUR).

Second resolution

The single shareholder resolved to issue with a total share premium of two million four hundred sixty-seven thousand nine hundred ninety-four Euros (2,467,994.- EUR), sixteen thousand seventy (16,070) new shares so as to raise the number of shares from five hundred twenty (520) shares, each with a nominal value of twenty-five Euros (25.- EUR), to sixteen thousand five hundred ninety (16,590) shares, each with a nominal value of twenty-five Euros (25.- EUR), those shares having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the adoption of the present resolution.

Subscription and allotment

There now appeared Mr Tom Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney in fact of PG EUROPE 1, S.à r.l.,

by virtue of the same proxy as mentioned hereabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the said appearing party to the newly issued shares of the Company as follows:

| Name of subscriber | Number of shares subscribed | Subscribed and paid in capital EUR | Share premium EUR | Total contribution EUR |
|---------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|----------------------|---------------------------|
| PG EUROPE 1, S.à r.l. | 16,070 | 401,750.- | 2,467,994.- | 2,869,744.- |

The said subscriber declared through his duly appointed attorney-in-fact to make payment in full for all such new shares together with a total share premium of two million four hundred sixty-seven thousand nine hundred ninety-four Euros (EUR 2,467,994.-) by a total contribution in cash of two million eight hundred sixty-nine thousand seven hundred forty-four Euros (2,869,744.- EUR).

Proof of such payment by the subscriber to the Company has been given to the undersigned Notary.

Third resolution

The single shareholder resolved to accept the subscription of sixteen thousand seventy (16,070) new shares by PG EUROPE 1, S.à r.l., prenamed, to accept payment in full of each of these shares together with a share premium of two million four hundred sixty-seven thousand nine hundred ninety-four Euros (2,467,994.- EUR) by a contribution in cash, to allocate the newly issued shares to the contributor, in consideration for such cash contribution and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the single shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

«The issued share capital of the Company is set at four hundred fourteen thousand seven hundred fifty Euros (414,750.- EUR) divided into sixteen thousand five hundred ninety (16,590) new Shares with a nominal value of twenty-five Euros (25.- EUR).»

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one million two hundred fifty thousand Luxembourg Francs.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le trente mai.

Par-devant Nous, Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), qui restera dépositaire de l'original du présent acte.

A comparu:

PG EUROPE 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), R. C. B 71.259;

représentée aux fins des présentes par M. Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York (USA), le 25 mai 2001,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

I.- Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée, établie à Luxembourg, sous la dénomination de PG FRANCE 1, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch (R. C. B N° 81.961), constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire prénommé, en date du 13 avril 2001, non encore publié au Mémorial C.

II.- Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent un mille sept cent cinquante Euros (401.750,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de treize mille Euros (EUR 13.000,-) à un montant de quatre cent quatorze mille sept cent cinquante Euros (EUR 414.750,-).

2) Emission, avec une prime d'émission totale de deux millions quatre cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Euros (EUR 2.467.994,-), de seize mille soixante-dix (16.070) parts sociales nouvelles, de manière à augmenter le nombre de parts sociales de cinq cent vingt (520) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) à seize mille cinq cent quatre-vingt dix (16.590) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), ces parts sociales devant avoir les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital proposée.

3) Acceptation de la souscription de seize mille soixante-dix (16.070) parts sociales nouvelles par PG EUROPE 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), R. C. B 71.259; allocation des parts sociales nouvellement émises à l'apporteur en rémunération dudit apport en espèces et acceptation de la prise d'effet de l'augmentation du capital.

4) Modification de l'article 6 des statuts de la société afin de refléter les résolutions à adopter sous les points 1) à 3) de l'ordre du jour.

5) Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent un mille sept cent cinquante Euros (401.750,- EUR) de manière à porter le capital social de son montant actuel de treize mille Euros (13.000,- EUR) à un montant de quatre cent quatorze mille sept cent cinquante Euros (414.750,- EUR).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'émettre avec une prime d'émission totale de deux millions quatre cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Euros (2.467.994,- EUR), seize mille soixante-dix (16.070) parts sociales nouvelles, de manière à augmenter le nombre de parts sociales de cinq cent vingt (520) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) à seize mille cinq cent quatre-vingt-dix (16.590) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR), ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de l'adoption de la présente résolution.

Souscription et allocation

Est intervenu ensuite M. Tom Loesch, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de PG EUROPE 1, S.à r.l.

en vertu de la même procuration comme indiquée ci-dessus.

Le comparant a déclaré souscrire en nature au nom et pour le compte du comparant aux parts sociales nouvellement émises de la manière suivante:

| Nom du souscripteur | Nombre de parts sociales souscrites | Capital souscrit et libéré EUR | Prime d'émission EUR | Apport total EUR |
|---------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|---------------------|
| PG EUROPE 1, S.à r.l..... | 16.070 | 401.750,- | 2.467.994,- | 2.869.744,- |

Le souscripteur agissant par son mandataire a déclaré libérer entièrement toutes les nouvelles parts sociales ensemble avec une prime d'émission totale de deux millions quatre cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Euros (2.467.994,- EUR) par apport en espèces total de deux millions huit cent soixante-neuf mille sept cent quarante-quatre Euros (2.869.744,- EUR).

La preuve d'un tel paiement par le souscripteur à la Société a été rapportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé d'accepter la souscription de seize mille soixante-dix (16.070) parts sociales nouvelles par PG EUROPE 1, S.à r.l., préqualifiée, d'accepter le paiement de chacune de ces parts sociales ensemble avec une prime d'émission de deux millions quatre cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Euros (2.467.994,- EUR) par un apport en espèces, d'allouer les parts sociales nouvellement émises à l'apporteur en rémunération dudit apport en espèces et d'accepter la prise d'effet de l'augmentation du capital.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à quatre cent quatorze mille sept cent cinquante Euros (414.750,- EUR), divisé en seize mille cinq cent quatre-vingt-dix (16.590) Parts Sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR).»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

En foi de quoi, le présent acte a été établi à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes.

Signé: T. Loesch, E. Schroeder.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2001, vol. 859, fol. 67, case 11. – Reçu 1.157.652 francs.

Le Receveur ff.(signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 juillet 2001.

J.-J. Wagner.

(44570/239/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2001.

PG FRANCE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 81.961.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 juillet 2001.

J.-J. Wagner.

(44571/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2001.

PI FRANCE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 81.962.

In the year two thousand and one, on the thirtieth day of May.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the original of the present deed.

There appeared:

PI EUROPE 1, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), R. C. B 71.260,

hereby represented by Mr Tom Loesch, avocat, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney executed in New-York (USA) on May 25, 2001,

which proxy after being signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

I.- The appearing party has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single shareholder of the société à responsabilité limitée established in Luxembourg, under the name of PI FRANCE 1, S.à r. l., established and having its registered office in L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch (R. C. B No. 81.962), incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary prenamed on April 13, 2001, not yet published in the Mémorial C.

II.- The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1) To increase the issued share capital of the Company by an amount of six hundred eighty-two thousand four hundred fifty Euros (EUR 682,450.-) so as to raise it from its present amount of thirteen thousand Euros (EUR 13,000.-) to an amount of six hundred ninety-five thousand four hundred fifty Euros (EUR 695,450.-).

2) To issue, with a total share premium of four million one hundred ninety-two thousand two hundred thirty-one Euros (EUR 4,192,231.-), twenty seven thousand two hundred ninety-eight (27,298) new shares so as to raise the number of shares from five hundred twenty (520) shares, each with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-), to twenty-seven thousand eight hundred eighteen (27,818) shares, each with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-), those shares to have the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders' meeting resolving on the proposed capital increase.

3) To accept the subscription of twenty-seven thousand two hundred ninety-eight (27,298) new shares by PI EUROPE 1, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), R.C.: B 71.260, to accept payment in full of each of these shares together with a share premium by a contribution in cash, to allocate the newly issued shares to the contributor, in consideration for such cash contribution and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4) To amend article 6 of the articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3) of the Agenda.

5) Miscellaneous.

Has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of six hundred eighty-two thousand four hundred fifty Euros (682,450.- EUR) so as to raise it from its present amount of thirteen thousand Euros (13,000.- EUR) to an amount of six hundred ninety-five thousand four hundred fifty Euros (695,450.- EUR).

Second resolution

The single shareholder resolved to issue, with a total share premium of four million one hundred ninety-two thousand two hundred thirty-one Euros (4,192,231.- EUR), twenty-seven thousand two hundred ninety-eight (27,298) new shares so as to raise the number of shares from five hundred twenty (520) shares, each with a nominal value of twenty-five Euros (25.- EUR), to twenty-seven thousand eight hundred eighteen (27,818) shares, each with a nominal value of twenty-five Euros (25.- EUR), those shares having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the adoption of the present resolution.

Subscription and allotment

There now appeared Mr Tom Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney in fact of PI EUROPE 1, S.à r.l.,

by virtue of the same proxy as mentioned hereabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the said appearing party to the newly issued shares of the Company as follows:

| Name of subscriber | Number of shares subscribed | Subscribed and paid in capital EUR | Share premium EUR | Total contribution EUR |
|----------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|----------------------|---------------------------|
| PI EUROPE 1, S.à r.l. | 27,298 | 682,450.- | 4,192,231.- | 4,874,681.- |

The said subscriber declared through his duly appointed attorney-in-fact to make payment in full for all such new shares together with a total share premium of four million one hundred ninety-two thousand two hundred thirty-one Euros (4,192,231.- EUR) by a total contribution in cash of four million eight hundred seventy-four thousand six hundred eighty-one Euros (4,874,681.- EUR).

Proof of such payment by the subscriber to the Company has been given to the undersigned Notary.

Third resolution

The single shareholder resolved to accept the subscription of twenty-seven thousand two hundred ninety-eight (27,298) new shares by PI EUROPE 1, S.à r.l., prenamed, to accept payment in full of each of these shares together with a share premium of four million one hundred ninety-two thousand two hundred thirty-one Euros (4,192,231.- EUR), by a contribution in cash, to allocate the newly issued shares to the contributor, in consideration for such cash contribution and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the single shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

«The issued share capital of the Company is set at six hundred ninety-five thousand four hundred fifty Euros (695,450.- EUR) divided into twenty-seven thousand eight hundred eighteen (27,818) Shares with a nominal value of twenty-five Euros (25.- EUR).»

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two million one hundred thousand Luxembourg Francs

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le trente mai.

Par-devant Nous, Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), qui restera dépositaire de l'original du présent acte.

A comparu:

PI EUROPE 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), R. C. B 71.260;

représentée aux fins des présentes par M. Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York (USA), le 25 mai 2001,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

I.- Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée, établie à Luxembourg, sous la dénomination de PI FRANCE 1, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch (R. C. B N° 81.962), constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire prénommé, en date du 13 avril 2001, non encore publié au Mémorial C.

II.- Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent quatre-vingt-deux mille quatre cent cinquante Euros (EUR 682.450,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de treize mille Euros (EUR 13.000) à un montant de six cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent cinquante Euros (EUR 695.450,-).

2) Emission, avec une prime d'émission totale de quatre millions cent quatre-vingt-douze mille deux cent trente et un Euros (EUR 4.192.231,-) de vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (27.298) parts sociales nouvelles, de manière à augmenter le nombre de parts sociales de cinq cent vingt (520) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) à vingt-sept mille huit cent dix-huit (27.818) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), ces parts sociales devant avoir les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital proposée.

3) Acceptation de la souscription de vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (27.298) parts sociales nouvelles par PI EUROPE 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), R. C. B 71.260; allocation des parts sociales nouvellement émises à l'apporteur en rémunération dudit apport en espèces et acceptation de la prise d'effet de l'augmentation du capital.

4) Modification de l'article 6 des statuts de la société afin de refléter les résolutions à adopter sous les points 1) à 3) de l'ordre du jour.

5) Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent quatre-vingt-deux mille quatre cent cinquante Euros (682.450,- EUR) de manière à porter le capital social de son montant actuel de treize mille Euros (13.000,- EUR) à un montant de six cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent cinquante Euros (695.450,- EUR).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'émettre avec une prime d'émission totale de quatre millions cent quatre-vingt-douze mille deux cent trente et un Euros (4.192.231,- EUR, vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (27.298) parts sociales nouvelles, de manière à augmenter le nombre de parts sociales de cinq cent vingt (520) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR), à vingt-sept mille huit cent dix-huit (27.818) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR), ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de l'adoption de la présente résolution.

Souscription et allocation

Est intervenu ensuite M. Tom Loesch, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de PI EUROPE 1, S.à r.l.,

en vertu de la même procuration comme indiquée ci-dessus.

Le comparant a déclaré souscrire en nature au nom et pour le compte du comparant aux parts sociales nouvellement émises de la manière suivante:

| Nom du souscripteur | Nombre de parts sociales souscrites | Capital souscrit et libéré EUR | Prime d'émission EUR | Apport total EUR |
|----------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|---------------------|
| PI EUROPE 1, S.à r.l. | 27.298 | 682.450,- | 4.192.231,- | 4.874.681,- |

Le souscripteur agissant par son mandataire a déclaré libérer entièrement toutes les nouvelles parts sociales ensemble avec une prime d'émission totale de quatre millions cent quatre-vingt-douze mille deux cent trente et un Euros (4.192.231,- EUR) par apport total en espèces de quatre millions huit cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-un Euros (4.874.681,- EUR).

La preuve d'un tel paiement par le souscripteur à la Société a été rapportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé d'accepter la souscription de vingt sept mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (27.298) parts sociales nouvelles par PI EUROPE 1, S.à r.l., préqualifiée, d'accepter le paiement de chacune de ces parts sociales ensemble avec une prime d'émission de quatre millions cent quatre-vingt-douze mille deux cent trente et un Euros (4.192.231,- EUR) par un apport en espèce, d'allouer les parts sociales nouvellement émises à l'apporteur en rémunération dudit apport en espèces et d'accepter la prise d'effet de l'augmentation du capital.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à six cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent cinquante Euros (695.450,- EUR), divisé en vingt sept mille huit cent dix-huit (27.818) Parts Sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq (25,- EUR).»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux millions cent mille francs luxembourgeois.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

En foi de quoi, le présent acte a été établi à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes.

Signé: T. Loesch, E. Schroeder.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2001, vol. 859, fol. 67, case 10. – Reçu 1.966.441 francs.

Le Receveur ff.(signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juillet 2001.

J.-J. Wagner.

(44572/239/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2001.

PI FRANCE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 81.962.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juillet 2001.

J.-J. Wagner.

(44573/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2001.

SALAVAT INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5366 Munsbach, 136, rue Principale.
H. R. Luxemburg B 44.646.

Im Jahre zweitausendeins, den zweiundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft SALAVAT INTERNATIONAL S.A. mit Sitz in L-5366 Munsbach, 136, rue Principale, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg, unter der Sektion B und der Nummer 44.646, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph Elvinger, mit damaligen Amtssitz in Düdelingen, am 2. Juli 1993, veröffentlicht im Mémorial C im Jahre 1993, Seite 22786.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Hans Jochen Höppner, Kaufmann, wohnhaft in Tähy (Schweden), Grindtorpsvägen 23.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer fräulein Chantal Fondeur, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Eleonora Sarina, Wirtschaftsjuristin, wohnhaft in 00356 Helsinki (Finnland), Haameentie 6A6.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Gesellschafter sowie deren etwaige bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Anteile auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Gesellschafter bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt ebenso wie die von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichneten etwaigen Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, gegenwärtiger Urkunde, mit welcher sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1.- Liquidierung der Gesellschaft.

2.- Ernennung eines Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse

Gemäss der Tagesordnung haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidierung.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator:

Frau Eleonora Sarina, Wirtschaftsjuristin, wohnhaft in 00356 Helsinki (Finnland), Haameentie 6A6.

Der Liquidator hat zum Zwecke der Liquidation und im Rahmen der Artikel 144 und Folgenden des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, die weitgehendsten Befugnisse, mit der Massnahme die er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Gesellschafter vornehmen kann.

Der Liquidator kann, unter seiner Verantwortung für spezielle und bestimmte Operationen seine Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Nebenliquidatoren delegieren.

Der Liquidator kann die in Liquidation gesetzte Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig und uneingeschränkt vertreten.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. Höppner, C. Fondeur, E. Sarina, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 9CS, fol. 59, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 13. Juli 2001.

P. Bettingen.

(44579/202/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2001.

EUROTARGET 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 70.769.

L'an deux mille un, le trois juillet.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de EUROTARGET 2000 S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 13 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 740 du 6 octobre 1999.

La séance est ouverte à dix-sept heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Samuel Haas, employé privé, avec adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prosper, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinq cents actions d'une valeur nominale de cent euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi

que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation de capital de EUR 14.800,-.

2. Diminution de capital d'un montant égal à EUR 14.800,- afin de couvrir la perte des exercices arrêtés au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 1999.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatorze mille huit cents (14.800,-) euros pour le porter de son montant actuel de cinquante mille (50.000,-) euros à soixante-quatre mille huit cents (64.800,-) euros par la création et l'émission de cent quarante-huit (148) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune.

Les nouvelles actions ont été souscrites et entièrement libérées en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de quatorze mille huit cents (14.800,-) euros est dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de quatorze mille huit cents (14.800,-) euros pour le porter de son montant de soixante-quatre mille huit cents (64.800,-) euros à cinquante mille (50.000,-) euros par absorption des pertes des exercices 1999 et 2000 par la suppression de cent quarante-huit (148) actions.

La réalité des pertes reportées a été prouvée au notaire instrumentaire par un bilan intérimaire au 31 mai 2001.

Lequel bilan intérimaire, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Troisième résolution

Suite aux deux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

'**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à cinquante mille (50.000,-) euros divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune.'

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est estimée à cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille trente (597.030,-) francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix-huit heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Haas, R. Thill, M. Prospert, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 9CS, fol. 76, case 12. – Reçu 5.970 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

A. Schwachtgen.

(45251/230/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

EUROTARGET 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 70.769.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 781 du 3 juillet 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

A. Schwachtgen.

(45252/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

SARGON OMNIMEDIA, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 75.053.

In the year two thousand and one, on the fourteenth of June.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1) Mr Robert Stahl, businessman, residing in D-81543 Munich, Schoenstrasse 104 (Germany);
- 2) Mr André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie;
- 3) Mr Cornelius Martin Bechtel, conseil économique, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie;
- 4) Mr Gérard Matheis, conseil économique, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

The appearing parties 1), 2) and 3) are the sole shareholders of the private limited company SARGON OMNIMEDIA, with its registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R. C. S. Luxembourg B 75.053, incorporated by a deed of the undersigned notary on March 9, 2000, published in the Mémorial C, number 511 on July 18, 2000.

The appearing parties 1), 2) and 4) are represented by Mr Cornelius Martin Bechtel, prenamed, by virtue of powers of attorney given under private seal. Said powers of attorney signed ne varietur by the attorney and the undersigned notary will remain attached to this deed and will be registered together with the present deed.

The appearing parties 1), 2) and 3) have requested the notary to minute the following resolutions.

First resolution

The capital is increased by the amount of EUR 3,250.- (three thousand two hundred and fifty euros) in order to raise it from its present amount of EUR 13,000.- (thirteen thousand euros) to EUR 16,250.- (sixteen thousand two hundred and fifty euros) by the issue of 125 (one hundred and twenty-five) new sharequotas with a par value of EUR 26.- (twenty-six euros) each having the same rights and obligations as the existing sharequotas.

Second resolution

The existing shareholders representing the whole capital waive their preferential subscription rights and accept Mr Gérard Matheis, prenamed, as new shareholder.

The 125 (one hundred and twenty-five) new sharequotas with a par value of EUR 26.- (twenty-six euros) have been subscribed and fully paid by Mr Gérard Matheis, prenamed, represented by Mr Cornelius Martin Bechtel, prenamed, by contribution in cash of EUR 15,000.- (fifteen thousand euros) as it has been proved to the undersigned notary by a bank certificate attached to the present deed with which it will be registered; EUR 11,750.- (eleven thousand seven hundred and fifty euros) of said amount representing a premium to be allotted to a free reserve and EUR 3,250.- (three thousand two hundred and fifty euros) representing the increase of the capital.

Third resolution

As a consequence of such increase of capital article 6 of the company's articles of association is amended as follows:

«**Art. 6.** The corporate capital is set at EUR 16,250.- (sixteen thousand two hundred and fifty euros), represented by 625 (six hundred and twenty-five) sharequotas of EUR 26.- (twenty-six euros) each, which have been subscribed as follows:

| | |
|--|-----|
| 1.- Mr Robert Stahl, businessman, residing in D-81543 Munich, Schoenstrasse 104 (Germany), two hundred and fifty sharequotas | 250 |
| 2.- Mr André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, two hundred sharequotas | 200 |
| 3.- Mr Cornelius Bechtel, conseil économique, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, fifty sharequotas | 50 |
| 4.- Mr Gérard Matheis, conseil économique, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, one hundred and twenty-five sharequotas | 125 |
| Total: six hundred and twenty-five sharequotas | 625 |

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179 (2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.»

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about thirty-five thousand Luxembourg francs.

The amount of the increased capital and the premium is valued at 605,098.50 LUF.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter has signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Es folgt die deutsche Fassung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendeins, den vierzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Jean Seckler, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Herr Robert Stahl, Kaufmann, wohnhaft in D-81543 München, Schoenstrasse 104 (Deutschland);
2) Herr André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faiënerie;

3) Herr Cornelias Bechtel, conseil économique, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faiënerie;

4) Herr Gérard Matheis, conseil économique, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faiënerie.

Die Komparenten 1), 2) und 3) sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SARGON OMNIMEDIA, mit Sitz in L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R. C. S. Luxemburg B 75.053, gegründet gemäss einer Urkunde des instrumentierenden Notars vom 9. März 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 511 vom 18. Juli 2000.

Die Komparenten 1), 2) und 4) sind vertreten durch Herrn Cornelius Martin Bechtel, conseil économique, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faiënerie, aufgrund von privatschriftlichen Vollmachten.

Diese Vollmachten bleiben nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparenten 1), 2) und 3) haben den Notar beauftragt, folgende Beschlüsse zu beurkunden.

Erster Beschluss

Das Kapital wird um den Betrag von EUR 3.250,- (dreitausendzweihundertfünfzig Euro) erhöht, um es von dem jetzigen Betrag von EUR 13.000,- (dreizehntausend Euro) auf EUR 16.250,- (sechzehntausendzweihundertfünfzig Euro) aufzustocken durch die Ausgabe von 125 (hundertfünfundzwanzig) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je EUR 26,- (sechszwanzig Euro), welche dieselben Rechte und Pflichten wie die bestehenden Anteile verbiefen.

Zweiter Beschluss

Die jetzigen Gesellschafter, welche das gesamte Kapital vertreten, verzichten auf ihr Zeichnungsvorzugsrecht und nehmen Herrn Gérard Matheis, vorbenannt, als neuen Gesellschafter an.

Die 125 (hundertfünfundzwanzig) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je EUR 26,- (sechszwanzig Euro) sind von Herrn Gérard Matheis, vorbenannt, vertreten durch Herrn Cornelius Martin Bechtel, vorbenannt, gezeichnet und volleingezahlt worden mittels Zahlung in bar von EUR 15.000,- (fünfzehntausend Euro), wie dies dem instrumentierenden Notar durch ein Bankzertifikat nachgewiesen worden ist, welches dieser Urkunde beigelegt bleibt und mit ihr einregistriert wird; EUR 11.750,- (elftausendsiebenhundertfünfzig Euro) dieses Betrages betreffen ein Aufgeld, das einer freien Rücklage zuzuweisen ist, und EUR 3.250,- (dreitausendzweihundertfünfzig Euro) betreffen die Erhöhung des Kapitals.

Dritter Beschluss

Als Folge dieser Kapitalerhöhung wird Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abgeändert:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist auf EUR 16.250,- (sechzehntausendzweihundertfünfzig Euro) festgesetzt, dargestellt durch 625 (sechshundertfünfundzwanzig) Anteile von je EUR 26,- (sechszwanzig Euro) welche wie folgt gezeichnet worden sind:

| | |
|--|-----|
| 1.- Herr Robert Stahl, Kaufmann, wohnhaft in D-81543 München, Schoenstrasse 104 (Deutschland), zweihundertfünfzig Anteile | 250 |
| 2.- Herr André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faiënerie, zweihundert Anteile | 200 |
| 3.- Herr Cornelias Bechtel, conseil économique, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faiënerie, fünfzig Anteile | 50 |
| 4.- Herr Gérard Matheis, conseil économique, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faiënerie, einhundertfünfundzwanzig Anteile | 125 |
| Total: sechshundertfünfundzwanzig Anteile | 625 |

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderen, die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, d.h. jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft muss schriftlich festgehalten werden und die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber sind nicht anwendbar.»

Kosten

Der Betrag der Kosten, Vergütungen und Ausgaben, in welcher Form auch immer, welcher aufgrund dieser Urkunde entsteht, wird auf ungefähr fünfunddreissigtausend Luxemburger Franken geschätzt.

Der Betrag des erhöhten Kapitals und des Aufgelds wird auf 605.098,50 LUF abgeschätzt.

Woraufhin diese notarielle Urkunde an dem zu Beginn erwähnten Tag in Luxemburg erstellt worden ist.

Nachdem die Urkunde dem Bevollmächtigten, welcher dem Notar mit Namen, Vornamen, Stand und Wohnsitz bekannt ist, vorgelesen worden ist, ist sie von dem Bevollmächtigten und dem Notar unterzeichnet worden.

Der instrumentierende Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag des Bevollmächtigten, dass diese Urkunde in Englisch verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Antrag desselben Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes ist die englische Fassung massgebend.

Gezeichnet: M. Bechtel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juin 2001, vol. 514, fol. 86, case 9. – Reçu 6.051 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 13. Juli 2001.

J. Seckler.

(44580/231/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2001.

SARGON OMNIMEDIA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 75.053.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 juillet 2001.

J. Seckler.

(44581/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2001.

FANTUZZI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 82.011.

L'an deux mille un, le neuf juillet

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de FANTUZZI FINANCE S.A. R. C. B numéro 82.011, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 mai 2000 et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Alexis De Bernardi, employé privé, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille actions d'une valeur nominale de cent euros chacune, constituant l'intégralité du capital social de cent mille euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de l'article 2 des statuts concernant l'objet social.

2) Modification de l'article 6 concernant les pouvoirs du conseil d'administration.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 2 des statuts concernant l'objet social est modifié et aura désormais la teneur suivante:

'**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tout titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations par voie de souscription publique ou privée ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social.'

Deuxième résolution

L'article 6 des statuts concernant les pouvoirs du conseil d'administration est modifié dans ses alinéas 2 et 9 et aura désormais la teneur suivante:

'**Art. 6. 2^{ème} alinéa.** Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations par voie de souscription publique ou privée.'

'**Art. 6. 9^{ème} alinéa.** La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.'

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: A. De Bernardi, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2001, vol. 130S, fol. 30, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2001.

A. Schwachtgen.

(45256/230/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

FANTUZZI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 82.011.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 790 du 9 juillet 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

A. Schwachtgen.

(45257/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

HANSATREU, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Vaduz, Liechtenstein.

Im Jahre zweitausendundeins, am vierten Mai.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitze zu Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der HANSATREU, Gesellschaft mit Sitz zu Luxembourg, die gegründet wurde als Anstalt und umgewandelt in eine AG Liechtensteinischen Rechts am 15. November 1988.

Auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 30. Dezember 1988, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C vom 11. April 1989, Nummer 95, wurde der Sitz der Gesellschaft nach Luxembourg verlegt.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Georges Cloos, Doktor der Rechte, wohnhaft in Mondorf-les-Bains.

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Antoine Conrardy, Ingenieur, wohnhaft in Sandweiler.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Paul Schmit, Bankkaufmann im Ruhestand, wohnhaft in Schieren.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlich vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

Sitzverlegung der Gesellschaft von Luxembourg nach FL-Vaduz und Umwandlung der Gesellschaft in eine Aktiengesellschaft Liechtensteinischen Rechts.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst dass die Gesellschaft die Liechtensteinische Nationalität annimmt.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft zu verlegen von L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier nach FL-9490 Vaduz (Liechtenstein), Abtswingertweg, 1, die Form einer liechtensteinischen Aktiengesellschaft anzunehmen und beantragt die Streichung der Gesellschaft im luxemburgischen Handelsregister.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.
Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Cloos, A. Conrardy, P. Schmit, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 9 mai 2001, vol. 417, fol. 93, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 15. Mai 2001.

E. Schroeder.

(45324/228/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

FIDUCIAIRE BILLON, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1671 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 48.841.

L'an deux mille un, le deux juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1) La société civile BILLON CONSEILS S.C., ayant son siège social à Luxembourg, laquelle société a été constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date de ce jour qui sera enregistré avant ou avec les présentes, ici valablement représentée par deux de ses gérants, Messieurs Christian Billon, expert-comptable et réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg et Gérard Becquer, expert-comptable et réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE BILLON, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.841, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2 du 3 janvier 1995 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 juin 2001, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé constate que suite à des cessions de parts intervenues préalablement aux présentes, Monsieur Christian Billon est devenu propriétaire de la totalité des parts de la Société et qu'ensuite la totalité desdites parts ont été cédées à la société civile BILLON CONSEILS S.C., de sorte que celle-ci est devenue l'associée unique de la Société.

L'associée unique accepte expressément ces cessions de parts et dispense les cédants de les faire notifier à la Société conformément à l'article 1690 du Code civil.

Deuxième résolution

Par décision de l'assemblée des associés du 16 avril 2000, le capital a été converti en euros et augmenté à concurrence de cent cinq euros trente-deux cents (105,32 EUR).

Suite aux cessions de parts susmentionnées et à la décision de l'assemblée du 16 avril 2000, l'associé modifie comme suit l'article 5 des statuts:

'**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales appartiennent à la société civile BILLON CONSEILS S.C., ayant son siège social au L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.'

Troisième résolution

L'associé décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

'**Art. 6.** Les parts ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de décès qu'à d'autres associés ayant obtenu l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social, ou qu'à des non-associés ayant reçu l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.'

Quatrième résolution

L'associé décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit:

'**Art. 7.** En cas de décès, d'interdiction, de déconfiture ou de faillite d'un associé, le ou les associés restants sont tenus, soit de racheter les parts de l'associé sortant, soit de désigner des tiers acheteurs.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.'

Cinquième résolution

L'associé décide de modifier l'article 8 des statuts comme suit:

'Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Les gérants sont autorisés à nommer 'Directeurs' certains membres du personnel. Ces directeurs pourront engager la société de la manière et dans les limites fixées dans l'acte de nomination.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui ou eux au nom de la société.'

Sixième résolution

L'associé décide de nommer comme gérants de la société avec pouvoir de signature individuelle pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Christian Billon, réviseur d'entreprises, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;
- b) Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Billon, G. Becquer, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 130S, fol. 19, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2001.

F. Baden.

(45265/200/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

FIDUCIAIRE BILLON, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1671 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 48.841.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(45266/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

**saint-paul luxembourg, Société Anonyme,
(anc. IMPRIMERIE ST-PAUL).**

Siège social: Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R. C. Luxembourg B 8.170.

L'an deux mille un, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMPRIMERIE ST-PAUL, avec siège social à Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Welbes, alors de résidence à Luxembourg, le 20 novembre 1886, modifiée à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 2 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 738 du 5 octobre 1999,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 8.170.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mathias Schiltz, Vicaire Général, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Paul Zimmer, directeur général, demeurant à Bofferdange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joseph Jentgen, directeur, demeurant à Bertrange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en saint-paul luxembourg et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Changement de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros, au cours de 1,- euro pour 40,3399 francs luxembourgeois.

3. Augmentation du capital social d'un montant de 1.210.647,52 euros pour le porter de son montant actuel converti de 24.789.352,48 euros à 26.000.000,- d'euros par prélèvement sur le résultat reporté.

4. Modification de l'article 6 en conséquence des modifications qui précèdent.

5. Augmentation de la réserve légale d'un montant de 121.064,76 euros, par prélèvement sur le résultat reporté, pour le porter de son montant actuel de 2.478.935,24 euros à 2.600.000,- euros.

II.- Il appert de la liste de présence que les treize mille (13.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social d'un milliard de francs luxembourgeois (1.000.000.000,-), sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en saint-paul luxembourg et de modifier par conséquent l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

'**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de saint-paul luxembourg'.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros, au cours de 1,- euro pour 40,3399 francs luxembourgeois, de sorte que le capital social souscrit de la société est fixé, après conversion, à vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante-deux virgule quarante-huit euros (EUR 24.789.352,48), représenté par treize mille (13.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de un million deux cent dix mille six cent quarante-sept virgule cinquante-deux euros (EUR 1.210.647,52) pour le porter de son montant actuel de vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante-deux virgule quarante-huit euros (EUR 24.789.352,48) à vingt-six millions d'euros (EUR 26.000.000,-), par prélèvement sur le résultat reporté, sans création d'actions nouvelles, mais par augmentation du pair comptable des actions existantes.

L'existence dudit résultat reporté a été rapportée au notaire instrumentant par des pièces comptables récentes, ce qu'il constate expressément.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

'Le capital social est fixé à vingt-six millions d'euros (EUR 26.000.000,-); il est représenté par treize mille (13.000) actions sans désignation de valeur nominale.'

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter la réserve légale d'un montant de cent vingt et un mille soixante-quatre virgule soixante-seize euros (EUR 121.064,76) pour la porter de son montant actuel de deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq virgule vingt-quatre euros (EUR 2.478.935,24) à deux millions six cent mille euros (EUR 2.600.000,-) par prélèvement sur le résultat reporté.

L'existence dudit résultat reporté a été rapportée au notaire instrumentant par des pièces comptables récentes, ce qu'il constate expressément.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président clôture l'assemblée.

Frais

Le montant des frais et honoraires, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué à environ cent vingt mille francs luxembourgeois (120.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède, données à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire.

Signé: M. Schiltz, P. Zimmer, J. Jentgen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 9CS, fol. 60, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 juillet 2001.

T. Metzler.

(45358/222/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

saint-paul luxembourg, Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 8.170.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 juillet 2001. T. Metzler.
(45359/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

FAP INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 57.064.

Par décision de l'assemblée générale tenue le 15 juin 2001.

- Les comptes au 31 décembre 2000 ont été approuvés.
- Les administrateurs et le commissaire sont déchargés de leur responsabilité pour l'année 2000.
- Le mandat de Monsieur K. Divis comme administrateur a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2005.
- Les démissions de Monsieur P. Hanak comme administrateur et du commissaire FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l. ont été acceptées.
- RUSSELL BEDFORD LUXEMBOURG, S.à r.l. est nommée commissaire et CROWN CORPORATE SERVICES, S.à r.l. est nommée comme Réviseur d'Entreprises pour un mandat qui se terminera à l'Assemblée Générale de 2005.

Luxembourg, le 28 juin 2001.

RUSSELL BEDFORD LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 73, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45258/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

INDIAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.162.

L'an deux mille un, le deux juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding INDIAN INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 31.162, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 juillet 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 360 du 5 décembre 1989 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 683 du 22 septembre 2000.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Madame Anne Willem, employée privée, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.
- 2) Réduction du capital à concurrence de vingt millions de francs belges (20.000.000,- BEF) pour le ramener de cent quarante-deux millions francs belges (142.000.000,- BEF) à cent vingt-deux millions de francs belges (122.000.000,- BEF).
- 3) Conversion du capital social actuellement exprimé en francs belges en euros avec effet au premier janvier 2001.
- 4) Augmentation du capital à concurrence de cinq mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros (5.699,- EUR) pour le porter de trois millions vingt-quatre mille trois cent un euros (3.024.301,- EUR) à trois millions trente mille euros (3.030.000,- EUR) par incorporation des résultats reportés.
- 5) Fixation d'un nouveau capital autorisé à trois millions huit cent mille euros (3.800.000,- EUR) et autorisation au Conseil d'Administration de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cadre du capital autorisé.
- 6) Adaptation de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des cent quarante-deux mille (142.000) actions existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital à concurrence de vingt millions de francs belges (20.000.000,- BEF) pour le ramener de son montant actuel de cent quarante-deux millions de francs belges (142.000.000,- BEF) à cent vingt-deux millions de francs belges (122.000.000,- BEF) par le remboursement du montant de vingt millions de francs belges (20.000.000,- BEF) aux actionnaires en proportion de leur participation actuelle dans la Société.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution des présentes et notamment pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social de francs belges en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Le capital social est ainsi fixé à trois millions vingt-quatre mille trois cent un euros (3.024.301,- EUR).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros (5.699,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trois millions vingt-quatre mille trois cent un euros (3.024.301,- EUR) à trois millions trente mille euros (3.030.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital de la somme de cinq mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros (5.699,- EUR) prélevée sur les résultats reportés de la Société.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de tels résultats reportés par le bilan de la société arrêté au 31 décembre 2000, lequel restera annexé aux présentes.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de fixer le capital autorisé de la Société à trois millions huit cent mille euros (3.800.000,- EUR).

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent procès-verbal au Memorial tout en respectant le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

'Art. 5. Le capital social est fixé à trois millions trente mille euros (3.030.000,- EUR) représenté par cent quarante-deux mille (142.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social de la société pourra être porté à trois millions huit cent mille euros (3.800.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances en capital ou encore, avec l'approbation de l'assemblée générale, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 juillet 2001 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue, cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine-propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé 'usufruitier' et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé nu-propriétaire'.

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droits aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété.

Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Willem, M. Strauss, C. Waucquez, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 130S, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2001.

F. Baden.

(45360/200/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

INDIAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.162.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(45361/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

INDUSTRIELLE BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 43.599.

In the year two thousand one, on the twenty-ninth of June.

Before Us Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of INDUSTRIELLE BETEILIGUNG S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R. C. Luxembourg B 43.599), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 15th of April 1993, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 314 of the 1st of July 1993. The Articles of Incorporation have been modified at last pursuant to a deed of the undersigned notary on the 27th of June 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 537 of the 1st of October 1997.

The meeting was opened at 9.45 a.m. with Mr Thierry Fleming, expert-comptable, residing in Mamer, in the chair, who appointed as secretary Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing in Junglinster.

The meeting elected as scrutineer Mrs Juliette Lorang, fondé de pouvoirs principal, residing in Neuhausgen.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of capital in the amount of EUR 34,511,605.- to raise it from EUR 150,000,000.- to EUR 184,511,605.- by the conversion into share capital of part of uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, without issuance of new shares.

2) Reduction of the capital from EUR 184,511,605.- to EUR 150,000,000.- by absorption of losses in the amount of EUR 34,511,605.- in order to cover the losses of prior years.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital by an amount of thirty-four million five hundred eleven thousand six hundred and five euros (34,511,605.- EUR) so as to raise it from its present amount of one hundred and fifty million euros (150,000,000.- EUR) to one hundred and eighty-four million five hundred eleven thousand six hundred five euros (184,511,605.- EUR), without issuance of new shares.

This increase of capital will be realized by the contribution and conversion into capital of uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company and in favour of the two existing shareholders.

Subscription and payment

The increase of the capital is entirely subscribed by the two shareholders namely DANIELI INTERNATIONAL S.A., Luxembourg and DANIELI & C. - OFFICINE MECCANICHE S.p.A., Buttrio (Italy), both here represented by Mr Thierry Fleming, prenamed, by virtue of two proxies hereto attached.

The increase of the capital is realized by the contribution and conversion into capital of uncontested, current and immediately exercisable claims of the two shareholders against the Company in the amount of:

3,451,160.50 euros (three million four hundred and fifty-one thousand one hundred and sixty euros fifty cents) for DANIELI INTERNATIONAL S.A.

31,060,444.50 euros (thirty-one million sixty thousand four hundred and forty-four euros fifty cents) for DANIELI & C.- OFFICINE MECCANICHE S.p.A.

Total: 34,511,605.- euros (thirty-four millions five hundred eleven thousand six hundred five euros).

The prementioned claims are described and valued in a report of an independent auditor established by KPMG AUDIT, having its registered office in Luxembourg, on June 28th, 2001, which will remain annexed to the present deed.

The conclusion of this report is the following:

'Conclusion:

Based on the verifications carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the increase in the share capital as consideration.'

Second resolution

The meeting decides to decrease the share capital by thirty-four million five hundred eleven thousand six hundred five euros (34,511,605.- EUR) to bring the capital from one hundred and eighty-four million five hundred eleven thousand six hundred five euros (184,511,605.- EUR) to one hundred and fifty million euros (150,000,000.- EUR) by compensation to the extent of the amount of thirty-four million five hundred eleven thousand six hundred five euros (34,511,605.- EUR) of the losses appearing in the balance sheet at June 30th, 2000.

A copy of this balance is attached to the present deed.

Estimation of costs

The appearing persons declare that the aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which is liable by reason of the present deed, is approximately estimated at fourteen million three hundred thousand Luxembourg francs (14,300,000.- LUF).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INDUSTRIELLE BETEILIGUNG S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 43.599, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 avril 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 314 du 1^{er} juillet 1993. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 537 du 1^{er} octobre 1997.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Juliette Lorang, fondé de pouvoir principal, demeurant à Neuhaengen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social d'un montant de trente-quatre millions cinq cent onze mille six cent cinq euros (34.511.605,- EUR) pour le porter de cent cinquante millions d'euros (150.000.000,- EUR) à cent quatre-vingt-quatre millions cinq cent onze mille six cent cinq euros (184.511.605,- EUR) par la transformation en capital d'une part de créances incontestées, liquides et immédiatement exigibles envers la Société, sans émission d'actions nouvelles.

2) Réduction du capital de cent quatre-vingt-quatre millions cinq cent onze mille six cent cinq euros (184.511.605,- EUR) à cent cinquante millions d'euros (150.000.000,- EUR) par absorption de pertes d'un montant de trente-quatre millions cinq cent onze mille six cent cinq euros (34.511.605,- EUR) en vue de couvrir les pertes des années précédentes.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-quatre millions cinq cent onze mille six cent cinq euros (34.511.605,- EUR) pour le porter ainsi de son montant actuel de cent cinquante millions d'euros (150.000.000,- EUR) à cent quatre-vingt-quatre millions cinq cent onze mille six cent cinq euros (184.511.605,- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

L'augmentation de capital sera réalisée par l'apport et la transformation en capital de créances incontestées, liquides et immédiatement exigibles envers la Société et en faveur des deux actionnaires actuels.

Souscription et libération

L'augmentation de capital est entièrement souscrite par les deux actionnaires, savoir DANIELI INTERNATIONAL S.A., Luxembourg et DANIELI & C. - OFFICINE MECCANICHE S.p.A., Buttrio (Italie), tous les deux ici représentés par Monsieur Thierry Fleming, prénommé, en vertu de deux procurations ci-annexées.

L'augmentation de capital est réalisée par l'apport et la transformation en capital de créances incontestées, liquides et immédiatement exigibles envers la Société pour les montants suivants:

3.451.160,50 euros (trois millions quatre cent cinquante et un mille cent soixante euros cinquante cents) pour DANIELI INTERNATIONAL S.A.

31.060.444,50 euros (trente et un millions soixante mille quatre cent quarante-quatre euros cinquante cents) pour DANIELI & C.- OFFICINE MECCANICHE S.p.A.

Total: 34.511.605,- euros (trente-quatre millions cinq cent onze mille six cent cinq euros).

Les créances prénommées sont décrites et évaluées dans un rapport d'un réviseur indépendant établi par KPMG AUDIT, ayant son siège social à Luxembourg en date du 28 juin 2001, lequel restera annexé aux présentes.

Ce rapport conclut comme suit:

'Conclusion (traduction française):

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, rien n'est venu à notre attention qui pourrait indiquer que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins à l'augmentation de capital.'

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de trente-quatre millions cinq cent onze mille six cent cinq euros (34.511.605,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de cent quatre-vingt-quatre millions cinq cent onze mille six cent cinq euros (184.511.605,- EUR) à cent cinquante millions d'euros (150.000.000,- EUR) par compen-

sation des pertes figurant au bilan datée du 30 juin 2000 à concurrence de trente-quatre millions cinq cent onze mille six cent cinq euros (34.511.605,- EUR).

Une copie du bilan restera annexée aux présentes.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, approximativement à la somme de quatorze millions trois cent mille francs luxembourgeois (14.300.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Fleming, A. Siebenaler, J. Lorang, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 130S, fol. 18, case 11. – Reçu 13.921.947 francs.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2001.

F. Baden.

(45362/200/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

LERMITA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 22.270.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 juin 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 50.985,- pour le porter à LUF 6.050.985,- par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-), représenté par six mille (6.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Georges Bettermann de son poste d'Administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'Administrateur Monsieur Etienne Gillet, comptable, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2002.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2001, vol. 555, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(45407/531/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

JARDILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 51.218.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 10 juillet 2001 que le capital social de la société a été converti en Euros et augmenté à EUR 620.000,- par l'incorporation de bénéfices de telle sorte que le capital social est désormais fixé à EUR 620.000,- représenté par 4.000 actions de EUR 155,- chacune.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 61, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(45382/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

JARDILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 51.218.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 61, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juillet 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(45383/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

HANSEN & CAWLEY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 59.568.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 28 juin 2001 que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

- L'Assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

- L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 28 juin 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2001, vol. 555, fol. 38, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45325/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

**IMMOFIN, Société Anonyme,
(anc. INVMAR HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 77.328.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 47, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOFIN S.A.

G. Caraffini

(45357/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

INVESTOR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2212 Luxembourg, 4, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 66.068.

Minutes of the Extraordinary General Meeting of Shareholders of INVESTOR LUXEMBOURG S.A. of 16th July, 2001

In the year 2001 on 16th July, at 11.00 a.m., was held the extraordinary general meeting of shareholders of INVESTOR LUXEMBOURG S.A. having its registered office in Luxembourg, R. C. Luxembourg B 66.068, incorporated on August 25th, 1998 and the articles of incorporation of which have been amended on February 24th, 2000.

Mr Uwe Nielsen, managing director, residing in Luxembourg, acting as chairman.

The chairman appoints as secretary, Mr Marc Seimetz, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer, Mr Nicolas Thielgtgen, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The chairman stated that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them were registered on an attendance-list, signed by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented and by the members of the bureau.

II. The share capital was entirely present or represented and the meeting could therefore proceed without convening notices. The shareholders present or represented confirmed that they had received due notice and got knowledge of the contents of the agenda of which they had been informed prior to this meeting.

III. The present meeting, representing the whole share capital, was regularly constituted and could validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is as follows:

1. Changing of the currency of the share capital of the Corporation from Luxembourg francs into Euro (EUR) and conversion of the amount of the share capital into an amount expressed in Euro (EUR).

2. Removal of the indication of the par value of the shares.

3. Amendment, as a consequence of the preceding changes, of the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

'The corporate capital is fixed at EUR 161,130.79 (one hundred sixty-one thousand one hundred thirty point seventy-nine Euros) represented by 6,500 (six thousand five hundred) shares of no par value.'

4. Any other business.

V. After deliberation the following resolutions are taken unanimously:

1. The meeting decides to change the currency of the share capital of the Corporation from Luxembourg francs into Euro (EUR) and to convert the amount of the share capital into an amount expressed in Euro (EUR) at the exchange rate of 40,3399 Luxembourg francs for 1.- Euro, so that the share capital of the Corporation amounts to EUR 161,130.79.

2. The meeting decides to remove the indication of the par value of the shares.

3. The meeting decides to amend, as a consequence of the preceding resolutions, the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

'The corporate capital is fixed at EUR 161,130.79 (one hundred sixty-one thousand one hundred thirty point seventy-nine Euros) represented by 6,500 (six thousand five hundred) shares of no par value.'

The present minutes are worded in English followed by a French translation. In case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

There being no further business, the meeting was adjourned after reading of the present minutes which are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société INVESTOR LUXEMBOURG S.A.

en date du 16 juillet 2001

En date du 16 juillet 2001, à 11.00 heures, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société INVESTOR LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R. C. Luxembourg B 66.068, constituée en date du 25 août 1998 et dont les statuts ont été modifiés en date du 24 février 2000.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Uwe Nielsen, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Seimetz, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Nicolas Thielgen, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président constate:

I. Que les Actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée, l'assemblée a pu être tenue en faisant abstraction des convocations d'usage. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et reconnaissent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Changement de la devise d'expression du capital social de la Société de Francs Luxembourgeois en Euros (EUR) et conversion du montant du capital social en un montant exprimé en Euros (EUR).

2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions.

3. Modification, suite aux changements qui précèdent, du premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

'Le capital social est fixé à EUR 161.130,79 (cent soixante et un mille cent trente virgule soixante-dix-neuf Euros) représenté par 6.500 (six mille cinq cents) actions sans valeur nominale.'

4. Divers.

V. Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social de la Société de Francs Luxembourgeois en Euros (EUR) et de convertir le montant du capital social en un montant exprimé en Euros (EUR) au cours de 40,3399 Francs Luxembourgeois pour 1,- Euro, de sorte que le capital social se monte à EUR 161.130,79.

2. L'assemblée décide de supprimer la mention de la valeur nominale des actions.

3. Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

'Le capital social est fixé à EUR 161.130,79 (cent soixante et un mille cent trente virgule soixante-dix-neuf Euros) représenté par 6.500 (six mille cinq cents) actions sans valeur nominale.'

Le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 62, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45373/257/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

INTEC MARITIME OFFSHORE SERVICES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 62.786.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2001, vol. 555, fol. 71, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Signatures.

(45365/763/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

INTERNATIONAL CENTURY CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 42.406.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2001, vol. 555, fol. 60, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(45368/280/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

**diffusion saint-paul, Société Anonyme,
(anc. ISP-DISTRIBUTION S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R. C. Luxembourg B 65.930.

L'an deux mille un, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ISP-DISTRIBUTION S.A., avec siège social à Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 août 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 793 du 30 octobre 1998, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.930.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Joseph Jentgen, directeur, demeurant à Bertrange, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mathias Schiltz, Vicaire Général, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul Zimmer, directeur général, demeurant à Bofferdange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en diffusion saint-paul et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Changement des actions actuellement existantes d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois chacune en actions sans désignation de valeur nominale.

3. Changement de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros, au cours de 1,- euro pour 40,3399 francs luxembourgeois.

4. Augmentation du capital social d'un montant de 13,31 euros pour le porter de son montant actuel converti de 30.986,69 euros à 31.000,- euros par prélèvement sur le résultat de l'exercice.

5. Réduction du nombre des actions de 1.250 à 1.000.

6. Modification de l'article 5 en conséquence des modifications qui précèdent.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,-), représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-), sont présentes ou représentées.

L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en diffusion saint-paul et de modifier par conséquent l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

'**Art. 1^{er}.** Il est constitué par les présentes entre les souscripteurs des actions ci-après créées et tous ceux qui pourront en devenir propriétaires par la suite, une société anonyme sous la dénomination de diffusion saint-paul'.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer les actions actuellement existantes avec une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune en actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros, au cours de 1,- euro pour 40,3399 francs luxembourgeois, de sorte que le capital social est fixé, après conversion, à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de treize virgule trente et un euros (EUR 13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), par prélèvement sur le résultat de l'exercice, sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation du pair comptable des actions.

L'existence dudit résultat a été rapportée au notaire instrumentant par des pièces comptables récentes, ce qu'il constate expressément.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le nombre des actions, actuellement fixé à mille deux cent cinquante (1.250), à mille (1.000), en attribuant les nouvelles actions comme suit:

- | | |
|---|-------------|
| 1) SAINT-PAUL PARTICIPATIONS S.A. (anc. PARTLUX S.A.) | 999 actions |
| 2) SAINT-PAUL LUXEMBOURG S.A. (anc. IMPRIMERIE SAINT-PAUL S.A.) | 1 action |

Le conseil d'administration est chargé de procéder aux formalités administratives rendues nécessaires suite à la précitée réduction du nombre des actions de la société.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

'Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.'

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le président clôture l'assemblée.

Frais

Le montant des frais et honoraires, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué à environ soixante mille francs luxembourgeois (60.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède, données à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire.

Signé: J. Jentgen, M. Schiltz, P. Zimmer, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 9CS, fol. 60, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 juillet 2001.

T. Metzler.

(45378/222/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

diffusion saint-paul, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 65.930.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 juillet 2001.

T. Metzler.

(45379/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

INTERNATIONAL MERCHANTS & EQUITIES S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 57.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 47, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Signature.

(45370/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

INVESTITALIA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 69.554.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 47, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVESTITALIA HOLDING S.A.

M. G. Acampora

(45372/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

PIEPENBROCK SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 202B, rue de Hamm.
R. C. Luxembourg B 27.141.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme ISS SERVISYSTEM LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2167 Luxembourg, 2, rue des Muguets,

ici représentée par Maître Guy Castegnaro, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de ISS SERVISYSTEM LUXEMBOURG S.A.,

en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée à Luxembourg le 18 juin 2001 par deux administrateurs de ISS SERVISYSTEM LUXEMBOURG S.A., prédésignée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la société à responsabilité limitée PIEPENBROCK SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1713 Luxembourg, 202B, rue de Hamm, R. C. Luxembourg section B numéro 27.141, a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 23 décembre 1987, publié au Mémorial C numéro 69 du 18 mars 1988 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 7 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 141 du 4 mars 1999.

II.- Qu'en date du 14 juin 2001 ont eu lieu les cessions de parts sous seing privé suivantes:

- La société ISS S.A., société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-Vilvoorde, a cédé cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (599) parts sociales à ISS SERVISYSTEM LUXEMBOURG S.A., prédésignée;

- La société ABILIS CEMSTOBEL VLAANDEREN N.V., société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-Vilvoorde, a cédé une (1) part sociale à ISS SERVISYSTEM LUXEMBOURG S.A., prédésignée.

III.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée PIEPENBROCK SERVICES, S.à r.l., s'élève actuellement à six millions de francs luxembourgeois (6.000.000,- LUF), divisé en six cents (600) parts de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

IV.- Que sa mandante est unique associé de la société.

V.- Qu'en tant qu'associé unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société avec effet comptable au 1^{er} janvier 2001.

VI.- Que sa mandante déclare en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la société dissoute.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

IX.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans au siège social de la mandante.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de vingt mille francs luxembourgeois, sont à charge de la société, et l'associé unique s'y engage personnellement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Castegnaro, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juillet 2001, vol. 514, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 juillet 2001.

J. Seckler.

(45380/231/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

INVESTPLAN LUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 29.663.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 61, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(45374/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

INVMAR HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.328.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 47, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVMAR HOLDING S.A.

G. Caraffini

(45375/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

**LUXEMBURGISCHE BETEILIGUNGS- UND FOERDERUNGSGESELLSCHAFT S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 24.231.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2004, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

M. Norbert Von Kunitzki, administrateur de société, Luxembourg, administrateur-délégué

M. Gaston Schanen, administrateur de société, Luxembourg, administrateur

Mlle Jeanny Pundel, administrateur de société, Luxembourg (en remplacement de Mme Marie-Thérèse Von Kunitzki).

Commissaire aux Comptes

Monsieur Norbert Theisen, Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour LUXEMBURGISCHE BETEILIGUNGS- UND FOERDERUNGSGESELLSCHAFT S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 21, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45417/537/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

IP-CLT-UFA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 44.430.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 74, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

B. Risack.

(45376/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

ISA BOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 2.652.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(45377/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

ITALIA, S.à r.l. HOTEL RESTAURANT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 15, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 16.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 24, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour la ITALIA, S.à r.l., HOTEL RESTAURANT

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(45381/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

KNEIP COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 45.747.

L'an deux mille un, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KNEIP COMMUNICATION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 45.747, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 33 du 27 janvier 1994.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Robert L. Kneip, Administrateur-Directeur Général, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Robby Jhari, chef comptable, demeurant à Ernster.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, comptable, demeurant à Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société de son montant actuel de LUF 2.000.000,- à LUF 40.339.900,- par incorporation d'une réserve et d'un report à nouveau à concurrence de LUF 38.339.900,- et augmentation correspondante de la valeur nominale par action.

2. Conversion du capital en EUR 1.000.000,- et échange des 2.000 actions existantes contre 100.000 actions nouvelles de EUR 10,- valeur nominale chacune par attribution de 50 actions nouvelles par action existante.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-huit millions trois cent trente-neuf mille neuf cents francs luxembourgeois (38.339.900,- LUF) pour le porter de son montant actuel de deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF) à quarante millions trois cent trente-neuf mille neuf cents francs luxembourgeois (40.339.900,- LUF) sans apports nouveaux et sans émission d'actions nouvelles, par prélèvement sur les postes suivants:

- réserve légale: deux cent mille francs luxembourgeois (200.000,- LUF)

- résultats reportés: trente-huit millions cent trente-neuf mille neuf cents francs luxembourgeois (38.139.900,- LUF).

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de tels postes par les comptes annuels de la société au 31 décembre 2000 ainsi que par le procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 6 mars 2001.

Ces documents resteront, après avoir été paraphés ne varietur par les comparants et le notaire annexés aux présentes.

Suite à cette augmentation de capital la valeur nominale des actions est augmentée en conséquence.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social de LUF en Euros.

Le capital social est ainsi converti de quarante millions trois cent trente-neuf mille neuf cents francs luxembourgeois (40.339.900,- LUF) en un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'échanger les deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune contre cent mille (100.000) actions de dix euros (10,- EUR) chacune, à raison de cinquante (50) actions nouvelles pour chaque action existante. L'assemblée délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à cet échange et pour faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour rendre cet échange effectif.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

'**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.'

Version anglaise:

'The corporate capital is set at one million euros (1,000,000,- EUR) represented by one hundred thousand (100,000) shares of a par value of ten euros (10,- EUR) each.'

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de 80.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. L. Kneip, R. Jhary, A. Thill, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 130S, fol. 14, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

F. Baden.

(45394/200/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

KNEIP COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.747.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(45395/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

JB BOUTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 61.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 24, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour la JB BOUTIQUE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(45384/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

KALCHESBRUCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 76.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2001, vol. 555, fol. 54, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour la KALCHESBRUCK S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(45385/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

KAPNOTHOCHI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 26.086.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 15 juin 2001

1) En accord avec les statuts, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la social du 14, rue des Romains, L-2444 Luxembourg, au 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 45, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45388/624/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

KEVIN S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6680 Mertert, 49, rue Haute.
H. R. Luxemburg B 71.402.

Im Jahre zweitausendundeins, den neunundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft KEVIN S.A., mit Sitz in Mertert, H. R. Nummer B 71.402, gegründet durch eine Urkunde des Notars Christine Doerner, mit dem Amtssitz in Bettembourg, vom 9. August 1999, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 848 vom 12. November 1999 veröffentlicht wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde durch eine Urkunde des instrumentierenden Notars vom 23. März 2000 welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 499 vom 13. Juli 2000 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung beginnt um sechzehn Uhr dreissig unter dem Vorsitz von Frau Kerstin Kleudgen, Privatbeamtin, mit Berufsanschrift in L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

Dieselbe ernennt zur Schriftführerin Frau Nicole Reinert, Privatbeamtin, mit Berufsanschrift in L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

Zum Stimmzähler wird ernannt Frau Diane Ney, Privatbeamtin, mit Berufsanschrift in L-2520 Luxemburg, 33, allée Scheffer.

Sodann stellt die Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die fünfhundert (500) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100,- EUR), welche das gesamte Kapital von fünfzigtausend Euro (50.000,- EUR) darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Kapitalerhöhung um EUR 950.000,- um das Gesellschaftskapital von seinem jetzigen Stand von EUR 50.000,- auf EUR 1.000.000,- zu bringen durch die Schaffung und Ausgabe von 9.500 neuen Aktien mit einem Nennwert von EUR 100,- je Aktie.

2. Verzicht der Aktionäre auf ihr Vorzugszeichnungsrecht.

3. Zeichnung und Einzahlung dieser 9.500 Aktien durch Herrn Wilhelm Zins, wohnhaft in 49, rue Haute, L-6680 Mertert.

4. Entsprechende Abänderung von Artikel 5, Absatz 1 der Satzung.

5. Verschiedenes.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Das Gesellschaftskapital wird um einen Betrag von EUR 950.000,- erhöht, um es von seinem jetzigen Stand von EUR 50.000,- auf EUR 1.000.000,- zu bringen durch die Schaffung und Ausgabe von 9.500 neuen Aktien mit einem Nennwert von EUR 100,- je Aktie.

Indem die anderen Aktionäre auf ihr Vorzugszeichnungsrecht verzichtet haben, wurden diese neuen Aktien alle durch Herrn Wilhelm Zins, wohnhaft in 49, rue Haute, L-6680 Mertert gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt, so wie dies dem instrumentierenden Notar durch entsprechende Belege ausdrücklich bewiesen wurde.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 5, Absatz 1 der Satzung abgeändert und fortan folgenden Wortlaut haben:

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million Euro (1.000.000,- EUR), eingeteilt in zehntausend (10.000) Aktien mit einem Nennwert von einhundert Euro (100,- EUR) je Aktie.

Schätzung

Zum Zweck der Einregistrierung wird die gegenwärtige Kapitalerhöhung auf achtunddreissig Millionen dreihundertzweiundzwanzigtausendneuhundertundfünf (38.322.905,-) Luxemburger Franken geschätzt.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung um siebzehn Uhr für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparentinnen, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. Kleudgen, N. Reinert, D. Ney, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2001, vol. 130S, fol. 23, case 11. – Reçu 383.229 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

A. Schwachtgen.

(45389/230/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

KEVIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6680 Mertert, 49, rue Haute.

R. C. Luxembourg B 71.402.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 770 du 29 juin 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

A. Schwachtgen.

(45390/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

KEY ENTREPRISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 28.163.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2001, vol. 555, fol. 54, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

(45391/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

KIRIBATI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.116.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 22, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2001.

Pour KIRIBATI S.A.

Signature

(45393/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

KPMG SERVICES ADMINISTRATIFS, Société Civile particulière.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

1) L'article 11 des statuts ayant été modifié, a dorénavant la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 1^{er} octobre d'une année et finit le 30 septembre de l'année suivante.»

2) Exceptionnellement, l'année sociale ayant commencé le 1^{er} janvier 2001 finira le 30 septembre 2001.

Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour KPMG SERVICES ADMINISTRATIFS

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45398/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

ETS. KUHN ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET PRIVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam.
R. C. Luxembourg B 28.312.

Les bilans au 31 décembre 1998 et 1999, enregistrés à Luxembourg, le 16 juillet 2001, vol. 555, fol. 59, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

(45399/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

LO EURO CHOICE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 78.940.

In the year two thousand and one, on the twenty-first of June.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jean-Marie Poos, licencié ès sciences économiques, residing in Bettange-sur-Mess,

acting in his capacity as attorney-in-fact of the board of directors of LO EURO CHOICE (LUXEMBOURG) S.A., by virtue of minutes of the board of directors dated June 21st, 2001, copy of which document, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I) The company LO EURO CHOICE (LUXEMBOURG) S.A., a 'société anonyme', having its registered office in L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, R. C. Luxembourg B 78.940, was incorporated by a deed of the undersigned notary on November 2nd, 2000, published in the Mémorial C, number 409 of June 5th, 2001.

The Articles of Association have been amended by deed of the undersigned notary on January 12th, 2001, not yet published.

II) According to Article 5 paragraph 1 of the Articles of Incorporation, the issued and subscribed capital has been fixed at one million four hundred and ninety-eight thousand three hundred and seventy Euro (1,498,370.- EUR) divided in one hundred and forty-nine thousand eight hundred and thirty-seven (149,837) shares having a par value of ten Euro (10.- EUR) each, represented by:

- eight hundred and fifty (850) Class A Shares;
- seven hundred and fifty (750) Class B Shares;
- one hundred and forty-seven thousand four hundred and eighty-seven (147,487) Class C Shares;
- seven hundred and fifty (750) Class D shares.

III) In accordance with Article 5 paragraph 6 of the Articles of Incorporation the company has an authorised capital of fifty million Euro (EUR 50,000,000.-) divided in five million (5,000,000) shares having a par value of ten Euro (EUR 10) each.

IV) Pursuant to the provisions of Article 5 paragraphs 7-11 of the Articles of Incorporation the Board of Directors is hereby authorised to issue further Class A, Class B, Class C and Class D shares with or without issuance premium so as to bring the total capital of the corporation up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32 (5) of the law on commercial companies.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders from time to time, in the manner required for amendment of these articles.

The Board of Directors is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for all the classes of shares and may from time to time resolve to effect such whole or partial increase by the issue of shares upon the conversion of any net profit of the corporation into capital or upon an in-kind or capital contribution.

The Board of Directors is authorized to issue further Class A, B, C and D shares during the period referred to in paragraph 7 of this article without the shareholders having any preferential subscription right.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital in terms of the above resolutions, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Board is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

V) Pursuant to the authorization given to the board of directors in conformity with the provisions of said Article 5 and pursuant to the resolutions passed at its meeting of June 21st, 2001, the board of directors has decided to increase the capital of the company by an amount of two million seven hundred and eighty-five thousand four hundred and ninety Euro (2,785,490.- EUR) so as to raise it from its present amount of one million four hundred and ninety-eight thousand three hundred and seventy Euro (1,498,370.- EUR) to four million two hundred and eighty-three thousand eight hundred and sixty Euro (4,283,860.- EUR) by the creation and the issue of one hundred and twenty-one thousand one hundred and fifty-two (121,152) new Class C shares having a par value of ten Euro (10.- EUR) each and one hundred and fifty-seven thousand three hundred and ninety-seven (157,397) new Class D shares having a par value of ten Euro (10.- EUR) each, having the same rights and obligations granted to Class C and D shares as discussed in the Articles of Incorporation.

The board of directors decided to accept the subscription of the one hundred and twenty-one thousand one hundred and fifty-two (121,152) new Class C shares having a par value of ten Euro (10.- EUR) each and of the one hundred and fifty-seven thousand three hundred and ninety-seven (157,397) new Class D shares having a par value of ten Euro (10.- EUR) each, by LO PRIVATE EQUITY-EURO CHOICE L.P., a limited partnership, registered in Jersey under the Limited Partnership (Jersey) law 1994, with registered office at No. 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ.

These new shares have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of two million seven hundred and eighty-five thousand four hundred and ninety Euro (2,785,490.- EUR), is at the disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

VI) As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation will now read as follows:

'Art. 5. 1st paragraph. The corporate capital is set at four million two hundred and eighty-three thousand eight hundred and sixty Euro (4,283,860.- EUR) divided in four hundred and twenty-eight thousand three hundred and eighty-six (428,386) shares having a par value of ten Euro (10.- EUR) each, represented by:

- eight hundred and fifty (850) Class A Shares;
- seven hundred and fifty (750) Class B Shares;
- two hundred and sixty-eight thousand six hundred and thirty-nine (268,639) Class A Shares;
- one hundred and fifty-eight thousand one hundred and forty-seven (158,147) Class D shares.'

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately 1,250,000.- LUF.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille un, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Marie Poos, licencié ès sciences économiques, demeurant à Bettange-sur-Mess, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de LO EURO CHOICE (LUXEMBOURG) S.A., en vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 21 juin 2001, copie dudit document, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La société LO EURO CHOICE (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 78.940, fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 novembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 409 du 5 juin 2001. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 janvier 2001, en voie de publication.

II) Aux termes de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts, le capital émis et souscrit de la société est fixé à un million quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-dix Euro (1.498.370,- EUR) représenté par cent quarante-neuf mille huit cent trente-sept (149.837) actions d'une valeur nominale de dix Euro (10,- EUR) chacune, représenté par:

- huit cent cinquante (850) actions Classe A;
- sept cent cinquante (750) actions Classe B;
- cent quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-sept (147.487) actions Classe C;
- sept cent cinquante (750) actions Classe D.

III) Conformément à l'article 5 alinéa 6 des statuts la société a un capital autorisé de cinquante millions Euro (50.000.000,- EUR) divisé en cinq millions (5.000.000) d'actions avec une valeur nominale de dix Euro (10,- EUR) chacune.

IV) Aux termes des dispositions de l'article 5 alinéas 7-11 des statuts le conseil d'administration est autorisé à émettre d'autres actions de la catégorie A, B, C, et D avec ou sans prime d'émission afin de porter de temps à autre, à sa discrétion, en une ou plusieurs tranches, le capital total de la société jusqu'au capital total autorisé et à accepter la souscription de telles actions endéans la période déterminée à l'article 32 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue par une résolution des actionnaires prise de temps à autre, de la manière exigée pour la modification des présents statuts.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions de souscriptions de toutes les classes d'actions et peut décider de temps en temps d'effectuer cette augmentation partielle ou totale par l'émission d'actions suite à la conversion de bénéfices nets de la société en capital ou suite à un apport en nature ou en espèces.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre d'autres actions de la catégorie A, B, C et D pendant la période mentionnée dans le paragraphe 7 du présent article sans que les actionnaires bénéficient d'un droit de souscription préférentiel quelconque.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale réalisée par le conseil d'administration conformément aux dispositions ci-dessus, le conseil prendra les mesures nécessaires pour modifier cet Article afin de constater cette modification et le conseil est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

V) Dans le cadre de l'autorisation accordée au conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts et aux termes des résolutions prises en sa réunion du 21 juin 2001, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux millions sept cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix Euros (2.785.490,- EUR) pour le porter de son montant actuel de un million quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-dix Euros (1.498.370,- EUR) à quatre millions deux cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante Euros (4.283.860,- EUR) par la création et l'émission de cent vingt et un mille cent cinquante-deux (121.152) actions nouvelles de catégorie C d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune et cent cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (157.397) actions nouvelles de catégorie D d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que ceux accordés aux actions de catégories C et D prévus dans les statuts.

Le conseil d'administration a décidé d'accepter la souscription aux cent vingt et un mille cent cinquante-deux (121.152) actions nouvelles de catégorie C d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune et aux cent cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (157.397) actions nouvelles de catégorie D d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune, par LO PRIVATE EQUITY-EURO CHOICE L.P., a limited partnership, enregistrée à Jersey sous Limited Partnership (Jersey) law 1994, avec siège social à No 1 Seaton Place, St Hélier, Jersey JE4 8YJ.

Ces actions nouvelles ont été entièrement libérées moyennant versement en espèces, de sorte que le montant de deux millions sept cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix Euros (2.785.490,- EUR) se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

VI) En conséquence de cette augmentation de capital le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

'**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à quatre millions deux cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante Euros (4.283.860,- EUR) représenté par quatre cent vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-six (428.386) actions d'une valeur nominale de dix Euro (10,- EUR) chacune, représenté par:

- huit cent cinquante (850) actions Classe A;
- sept cent cinquante (750) actions Classe B;
- deux cent soixante-huit mille six cent trente-neuf (268.639) actions Classe C;
- cent cinquante-huit mille cent quarante-sept (158.147) actions Classe D.'

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital sont estimés à environ 1.250.000,- LUF.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. Poos, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2001, vol. 9CS, fol. 62, case 3. – Reçu 1.123.664 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2001.

P. Frieders.

(45410/212/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

LO EURO CHOICE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 78.940.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2001.

P. Frieders.

(45411/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

LA MAISON DU TAPIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 1, rue du Fort Bourbon.

R. C. Luxembourg B 39.492.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol.77, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2001.

Signatures.

(45400/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

PELLEGRINI CATERING OVERSEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 71.357.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 20 juin 2001 a accepté la démission de deux administrateurs, Monsieur Marc Koeune et Madame Nicole Thommes. Elle a appelé aux fonctions d'administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement au 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Marie Nicolay, licencié en droit U.C.L., domicilié professionnellement au 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs sortants pour leur mandat et gestion jusqu'à ce jour.

En outre, le siège social a été transféré au 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 47, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45471/693/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

LAUCATH S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 14.808.

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2000, les mandats des Administrateurs ont été renouvelés pour la durée de six ans. Mme Manuela Alecci-Macalli, Employée de banque, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes, également pour la durée de six ans. Tous les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2006.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, Fondé de pouvoir, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, MM. Jean Bodoni, Ingénieur commercial, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Guy Kettmann, Attaché de direction, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg et Albert Pennacchio, Attaché de direction, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 juillet 2001.

Pour LAUCATH S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J.-M. Schiltz / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 75, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45403/006/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

LAUCATH S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 14.808.

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2001, et avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social de la société a été converti de LUF 15.000.000,- en EUR 371.840,29 et a été augmenté à EUR 375.000,- par incorporation d'un montant de EUR 3.159,71 à prélever sur les résultats reportés au 31 décembre 2000. Le capital social est dorénavant fixé à EUR 375.000,- (trois cent soixante-quinze mille euros), divisé en 15.000 (quinze mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 18 juillet 2001.

Pour LAUCATH S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J.-M. Schiltz / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 75, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45404/006/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

LEOPART LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 72.505.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 juillet 2001

Résolution unique

L'assemblée donne décharge aux gérants pour l'exécution de toutes opérations effectuées et actes signés dans l'achèvement de leur mandat qui ont dépassé la limitation prévue dans l'article 12 des statuts de la société c'est-à-dire pour tous actes auxquels il est associé une valeur dépassant EUR 50.000,- (cinquante mille Euro).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LEOPART LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2001, vol. 555, fol. 76, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45406/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

LAMAZERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 19.128.

Statuts coordonnés au 17 avril 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 42, case 1.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Signature.

(45401/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

LARUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 73.028.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations de la réunion du conseil d'administration du 4 juillet 2001 que le siège social de la société a été transféré au 202, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 juillet 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2001, vol. 555, fol. 68, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45402/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

LEHNER INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

Par décision du Conseil d'Administration en date du 14 décembre 2000 a été nommé Président, Monsieur Markus Lehner.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2001, vol. 547, fol. 100, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45405/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

LUX T.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 11.570.

En date du 29 juin 2001 et conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. L'EUR est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital actuel de LUF 30.000.000,- est converti en EUR 743.680,5743.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de EUR 6.319,4257 pour le porter de EUR 743.680,5743 à EUR 750.000,- par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de LUF 254.925,- sans émission d'actions nouvelles.
4. Une valeur nominale de EUR 25,- par action est adoptée.
5. Le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:
«Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille Euros (EUR 750.000,-), divisé en trente mille (30.000) actions de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»
6. Les 30.000 actions existantes d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune sont échangées contre 30.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Luxembourg, le 3 juillet 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour LUX T.P. S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2001, vol. 555, fol. 32, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45421/537/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

L.T.2 S.C.I., Société Civile Immobilière familiale.

Siège social: L-1129 Luxembourg, 9, rue des Anémones.

L'an deux mille un, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1.- Monsieur Serge Wagener, boucher, né à Luxembourg, le 14 août 1969, demeurant à L-1129 Luxembourg, 9, rue des Anémones.

2.- Madame Tatjana Ast, ouvrière, née à Luxembourg, le 13 avril 1973, épouse de Monsieur Serge Wagener, demeurant à L-1129 Luxembourg, 9, rue des Anémones.

3.- Monsieur David Wagener, employé privé, né à Luxembourg, le 2 janvier 1972, demeurant à L-7230 Helmsange, 1, rue Prince Henri.

4.- Monsieur Albert Wagener, maître boucher, né à Rumelange, le 26 mai 1944, demeurant à L-7230 Helmsange, 1, rue Prince Henri.

5.- Madame Irène Bourg, sans état, née à Dippach, le 11 février 1948, épouse de Monsieur Albert Wagener, demeurant à L-7230 Helmsange, 1, rue Prince Henri.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société civile familiale L.T.2 S.C.I., avec siège social à L-1129 Luxembourg, 9, rue des Anémones, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 773 du 24 octobre 1998,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 92 du 27 janvier 2000.

- Que le capital social de la société est fixé à cent mille francs (100.000,- Frs), divisé en cent (100) parts de mille (1.000,- Frs) chacune.

- Que les comparants sub 1 et 3 sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate la cession par:

Madame Tatjana Ast, épouse de Monsieur Serge Wagener, préqualifiée, d'une (1) part sociale, à Monsieur David Wagener, préqualifié.

Monsieur Serge Wagener, préqualifié, de quarante-neuf (49) parts sociales, à Monsieur David Wagener, préqualifié.

Ces cessions de parts sont approuvées conformément à l'article sept (7) des statuts et les associés les considèrent comme dûment signifiée à la société.

Le cessionnaire susdit, est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-deux millions quatre cent mille francs luxembourgeois (22.400.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF) à vingt-deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (22.500.000,- LUF) par l'émission et la création de vingt-deux mille quatre cents (22.400) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les vingt-deux mille quatre cents (22.400) parts sociales nouvellement émises sont souscrites de l'accord de tous les associés comme suit:

- par Monsieur Albert Wagener, maître boucher, demeurant à Helmsange, à raison de onze mille deux cents (11.200) parts sociales.

Madame Irène Bourg, sans état, épouse de Monsieur Albert Wagener, demeurant à Helmsange, à raison de onze mille deux cents (11.200) parts sociales.

L'augmentation de capital social a été entièrement libérée par l'apport de d'un immeuble sis à Helmsange, évalué à dix-sept millions quatre cent mille francs luxembourgeois (17.400.000,- LUF) et d'un immeuble sis à Differdange, évalué à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF), ci-après désignés à la société, à savoir:

Désignation

1) Une maison d'habitation et de commerce avec place, jardin, verger, hangar et toutes autres appartenances et dépendances sise à Helmsange, 1, rue Prince Henri, inscrite au cadastre de la commune de Walferdange, section A de Helmsange, sous le numéro 443/2117, lieu-dit: 'rue Prince Henri', maison, place, contenant 19 ares 27 centiares.

2) Dans un immeuble en copropriété sis à Differdange, 52, avenue de la Liberté, inscrit au cadastre de la commune de Differdange section B de Differdange, sous le numéro 781/8781, lieu-dit: 'avenue de la Liberté', comme maison, place, contenant 3 ares 22 centiares, savoir:

a) en propriété privative et exclusive:

- le lot 001, désignation cadastrale 001 A U 81, soit le sous-sol, faisant 115,178/1.000es.
- le lot 002, désignation cadastrale 002 A U 00, soit le magasin sis au rez-de-chaussée, faisant 133,075/1.000es.
- le lot 003, désignation cadastrale 003 B U 00, soit l'atelier sis au rez-de-chaussée, faisant 56,230/1.000es.
- le lot 004, désignation cadastrale 004 B U 01, soit le dépôt sis au premier étage, faisant 32,361/1.000es.

Ainsi que la jouissance exclusive du WC au rez-de-chaussée.

b) en copropriété et indivision forcée:

- trois cent trente-six virgule huit cent quarante-quatre/millièmes (336,844/1.000es) dans les parties communes.

Condition spéciale

La société civile familiale L.T.2 S.C.I. s'oblige expressément de respecter et d'exécuter toutes les conditions, charges et obligations du 'Règlement Général de Copropriété' de l'immeuble, annexée à un acte de base reçu par le notaire Aloyse Biel, alors de résidence à Differdange, le 30 juillet 1990, sans préjudice des dispositions impératives prévues par la loi du 16 mai 1975, ainsi que par le règlement grand-ducal d'exécution du 13 juin 1975, ainsi que des dispositions modificatives.

Origine de propriété

Les époux Albert Wagener-Bourg ont acquis les immeubles susdésignés comme suit:

celui sub 1) suivant procès-verbal d'adjudication publique immobilière, reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, le 4 juillet 1990, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 20 juillet 1990, volume 1217, numéro 83, celui sub 2 suivant acte de vente, reçu par ledit notaire Aloyse Biel, le 25 février 1991, transcrit au deuxième bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 14 mars 1991, volume 831, numéro 54.

Ces apports ont eu lieu sous les charges et conditions suivantes:

1.- Les présents apports sont consentis et acceptés de part et d'autre pour la franchise des immeubles apportés de tous droits de privilège, d'hypothèque et de résolution.

2.- L'entrée en jouissance aura lieu à la date de ce jour.

3.- Tous les impôts et charges grevant lesdits immeubles sont à charge de la société civile familiale L.T.2 S.C.I. à partir de l'entrée en jouissance.

4.- La société civile familiale L.T.2 S.C.I. Il prendra les immeubles ci-avant décrits dans l'état dans lequel ils se trouvent actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, occultes et apparentes qui pourraient y être attachées. Elle fera valoir les unes et se défendra des autres, le tout à ses risques et périls et sans aucun recours contre les époux Albert Wagener-Bourg.

A ce sujet, l'acte de vente prémentionné du 25 février 1991 concernant l'immeuble sub 2 contient les stipulations reproduites ci-après, à savoir:

'2.- Les acquéreurs (lot 10) déclarent avoir pris connaissance du fait que la canalisation desservant les lots (1) et (2) du prédit plan Terrens du 2 octobre 1986 traversent le terrain faisant l'objet de la présente vente (lot 10 du prédit plan Terrens).

Les acquéreurs déclarent ne jamais vouloir s'y opposer et s'obligent à donner connaissance de la prédite servitude à tous nouveaux acquéreurs de la maison présentement vendue.

Les frais d'entretien, de réparation et de nettoyage concernant cette canalisation sont à charge des propriétaires des lots (1), (2) et (10), et ceci au marc le franc.

3.- En outre, les acquéreurs déclarent avoir pris connaissance du fait que la cave faisant partie de la maison présentement acquise par eux est actuellement utilisée par les locataires du lot (1) (Madame Kieffer).

Ils déclarent ne pas vouloir s'y opposer.

Il est cependant expressément convenu entre les parties au présent acte qu'un mur mitoyen devant séparer la cave dont question ci-avant (partie du lot 10) du lot (1) sera construit aux frais exclusifs du propriétaire actuel ou futur du lot (1) et ceci dès que le locataire actuel (Madame Kieffer) du lot (1) aura cessé l'exploitation de son commerce à titre personnel.

4.- . . .

5.- En outre, il est précisé que les acquéreurs du lot (10) n'ont pas de servitude de passage à travers le lot (2) et que les propriétaires actuels et futurs des lots (1) et (2) n'ont pas de servitude de passage à travers le lot (10).

6.- . . .

Les modalités sub 1 à 6 sont réelles en ce sens qu'elles obligent les propriétaires actuels et futurs.'

Servitude

Les acquéreurs déclarent avoir parfaite connaissance du fait que leur fonds est grevé d'une servitude de passage allant de l'avenue de la Liberté à travers le garage incorporé dans la maison d'habitation et passant par la cour derrière la maison jusqu'au garage coloré en noir sur un croquis, lequel restera annexé aux présentes, après avoir été signé ne varetur par toutes les parties et le notaire soussigné.

5.- Il n'est dû aucune garantie pour les contenances des immeubles indiquées ci-avant qui sont celles du cadastre.

6.- La société civile familiale L.T.2 S.C.I. sera tenue de respecter les baux, soit verbaux soit écrits, pouvant exister et sera par contre subrogée dans les droits de l'association contre les locataires.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

'**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (22.500.000,- LUF), divisé en vingt-deux mille cinq cents (22.500) parts de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les parts se répartissent comme suit:

| | |
|---|---------------|
| 1.- Monsieur Serge Wagener, boucher, demeurant à L-1129 Luxembourg, 9, rue des Anémones, cinquante parts sociales. | 50 |
| 2.- Monsieur David Wagener, employé privé, demeurant à L-7230 Helmsange, 1, rue Prince Henri, cinquante parts sociales | 50 |
| 3.- Monsieur Albert Wagener, maître boucher, demeurant à L-7230 Helmsange, 1, rue Prince Henri, onze mille deux cents parts sociales | 11.200 |
| 4.- Madame Irène Bourg, sans état, épouse de Monsieur Albert Wagener, demeurant à L-7230 Helmsange, 1, rue Prince Henri, onze mille deux cents parts sociales | 11.200 |
| Total: vingt-deux mille cinq cents parts sociales | 22.500 |

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime. L'intégralité de l'apport devra être souscrite sur demande du gérant ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.'

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Lecture de loi - Affirmation

Avant de clore et conformément à la loi, le notaire instrumentaire a donné lecture aux parties citées ci-avant, des articles 1, 3, 4 et 29 de la loi du 28 janvier 1948, tendant à assurer la juste et exacte perception des droits d'enregistrement et de succession et il leur en a expliqué la portée dans une langue d'elles connue.

Toutes les parties au présent acte ont affirmé, chacune séparément, sous les peines édictées par l'article 29 précité, que le présent acte exprime l'intégralité de l'évaluation, et le notaire soussigné affirme qu'à sa connaissance, il n'est modifié ou contredit par aucune contre-lettre, pouvant contenir une éventuelle augmentation des évaluations ou une autre convention.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, et le notaire a certifié l'état civil susindiqué des parties dans le cadre et conformément aux dispositions de la loi du 26 juin 1953, d'après des extraits des registres afférents de l'état civil.

Signé: Wagener, Ast, Wagener, Wagener, Wagener, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juillet 2001, vol. 515, fol. 5, case 5. – Reçu 224.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 juillet 2001.

J. Seckler.

(45413/231/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.

L.T.2 S.C.I., Société Civile Immobilière familiale.

Siège social: L-1129 Luxembourg, 9, rue des Anémones.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 juillet 2001.

J. Seckler.

(45414/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2001.